

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DPE 1059 DFA Budget annexe de l'Eau – Budget primitif 2015.

Mme Célia BLAUEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet le projet de budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3^{ème} Commission, et par M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2015 est arrêté en équilibre à la somme de 2.520.900 euros pour la section d'exploitation et en excédent de 1.990,05 euros pour la section d'investissement constituée uniquement de recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : Pour l'exécution du budget, Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes.